

## REPUBLIQUE FRANCAISE

## DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

## COMMUNE DE TOLLA

Extrait du registre n°05/2026

des délibérations du conseil municipal

Séance du 21 mars 2026

Date de la convocation : 16 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers représentés : 1
Nombre de conseillers absents : 0

L'an deux mille vingt-six, le 21 mars, à 15 heures, le conseil municipal de la commune de TOLLA, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique VINCENTI, Maire.

Membres présents : Joseph LEONZI, Emilie MARTINI, Erick CASALTA, Mme Bernadette JOURNET, Mme Olga BRUNI, Jean-Louis MARTINI, Mme Blanche MONTISCI, François VITTINI, Mme Fabienne GIUNTI, Dominique VINCENTI.

Membre représenté : Jean-Baptiste SALVADORI par François VITTINI

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Secrétaire de séance élu : Mme Emilie MARTINI.

**Objet : Fixation des indemnités de fonction du Maire et des adjoints.**

Monsieur le Maire expose que les Maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT.

Les conseillers municipaux ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20-1 et L2123-24, L2511-34 et L2511-35;

Considérant que la population de la commune compte 123 habitants ;

Après en avoir délibéré,

Décident :

A compter du 22 mars 2026

Maire : **28,10%** de l'indice terminal de la fonction publique

Premier adjoint : **10,89%** de l'indice terminal de la fonction publique

Deuxième adjoint : **10,89%** de l'indice terminal de la fonction publique

**Objet : Fixation des indemnités de fonction du Maire et des adjoints.**

Troisième adjoint :10,89% de l'indice terminal de la fonction publique

Fait et délibéré les jours et an que dessus  
Au registre suivent les signatures  
Pour copie certifiée conforme



Le Maire

*S. Vincenti*  
D. VINCENTI